

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CROUY-SAINT-PIERRE

N°01-2023

Date de convocation :
02/01/2023

Date d'affichage :
27/01/2022

**Nombre de conseillers en
exercices : 11**

**Nombre de conseillers qui
ont délibéré : 7**

Nombre de pouvoirs : 3

**Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0**

Objet : Modification du
plan d'adressage [A505]

**Certifié exécutoire
compte tenu de :**
Sa transmission en
Préfecture le :

Et de sa publication le :

Le Maire

L'an deux mille vingt-trois, le neuf janvier à 18h31, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. SINOQUET Régis, Maire.

Étaient présents :

M. le Maire, SINOQUET Régis,

M. le 1^{er} adjoint, CLÉRÉ Denis,

Mme. La 2^{ème} adjointe, LEGROS Alexandra

Élus : M. BOULET Bernard, M. LEGRIS Cyril, Mme SINOQUET Valérie,
et Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre

Étaient absents excusés : M. LEULIER Jean-Paul (donne pouvoir à Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre), Mme MEULIN Maryline (donne pouvoir à M. BOULET Bernard), M. VAN LAECKEN Patrick (donne pouvoir à M. SINOQUET Régis) et Mme KIENZEL Delphine.

Mme LEROY-LONGUET Marie-Pierre est désignée secrétaire de séance.

MODIFICATION DU PLAN D'ADRESSAGE [A505]

Vu la demande de Maître BASSET Stéphane, notaire à Ailly le Haut Clocher concernant plusieurs documents correspondants à la vente d'une maison d'habitation sise au 1 Rue de la Croix, propriété de Monsieur et Madame DELAMARRE Laurent ;
Vu le certificat de numérotage en attente pour compléter le dossier de vente ;

Considérant que l'unique accès « Rue de la Croix » a été muré et qu'il n'existe plus d'accès à l'habitation par cette rue.

Considérant que le seul accès se trouve désormais « Rue de Magnez »

Monsieur le Maire propose de modifier l'adressage de cette habitation pour rendre effectif la bonne localisation.

Monsieur le Maire propose que cette habitation se trouvant sur la parcelle A505, ne soit plus référencé « 1 rue de la Croix » mais au « 2Bis Rue de Magnez »

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au changement d'adressage de l'habitation au « 1 Rue de la Croix » pour le « 2bis Rue de Magnez »
- Charge Monsieur le Maire de réaliser toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en séance les jours, mois, et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Régis SINOQUET

